mardi 18 mars 2020

Accueil des enfants des personnels de santé indispensables à la gestion de la crise

Les personnels concernés sont :

- tout personnel travaillant en établissement de santé publics/privés
- tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées ou personnes handicapées
- les professionnels de santé et médico-sociaux de ville
- les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des Agences régionales de santé, des préfectures et de l'équipe nationale de gestion de la crise.

Ils devront présenter une carte professionnelle, une fiche de paie ou une attestation de l'ARS, ainsi qu'une attestation sur l'honneur sur le modèle ci-dessous.

L'accueil est regroupé sur l'école Julie-Daubié pour les enfants de maternelle et sur l'école Paul-Langevin pour les enfants d'élémentaire.

ACCUEIL LES JOURS D'ECOLE

- Accueil périscolaire sur Julie Daubié dès 7h30
- De 8h30 (élémentaire) ou 8h40 (maternelle) à 11h30/40 : classe avec des enseignants
- De 11h30/40 à 13h30/40 : pause méridienne avec restauration scolaire
- De 13h30/40 à 16h30/40 : classe
- De 16h30/40 à 18h45 : accueil périscolaire du soir (il n'y a pas d'étude)

ACCUEIL LE MERCREDI

Centre de loisirs sur le même site (écoles Julie-Daubié et Paul-Langevin) de 8h à 18h45.

EN PRATIQUE

Avant le premier accueil de votre enfant et à la demande de l'Education nationale, **merci de prévenir au plus tard à 16h la veille**, et ce afin de pouvoir mobiliser le personnel nécessaire en fonction du nombre d'enfants :

- l'Éducation nationale : Ce.0931047h@ac-creteil.fr
- la Ville des Lilas : marietrolle@leslilas.fr

DECLARATION SUR L'HONNEUR

A ....., le .....

Je soussigné(e) .....

personnel soignant à ..... en qualité de ..... ,

déclare sur l'honneur que je ne dispose pas d'autre mode de garde pour mon enfant .....

.....

Signature